

2021-4768  
2023-02-28



{Base Container Label}

GROUPE	3, 4, 7, 22	FONGICIDES
--------	-------------	------------

**Céréales Zeltera**  
**FONGICIDE POUR LE TRAITEMENT DES SEMENCES**  
**Suspension**  
**COMMERCIAL**

**PRINCIPES ACTIFS :**

Éthaboxam.....	15,4 g/L
Métalaxyl.....	9,2 g/L
Metconazole.....	4,6 g/L
Inpyrfluxame.....	3,1 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,04 % comme agent de conservation.

**No. D'HOMOLOGATION 34751 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION**  
**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Pour toutes les semences étiquetées, le traitement de semences commercial (les installations et les systèmes de traitement mobiles, avec un système de transfert fermé, y compris le mélange, le chargement, l'étalonnage, et l'équipement de traitement en circuit fermée seulement) est autorisé.

Pour toutes les semences étiquetées, le traitement à la ferme (le transfert ouvert, y compris le mélange ouvert, le chargement, le calibrage et l'équipement de traitement en ouvert) est autorisé.

**CONTENU NET : 50 mL à vrac**

Valent Canada, Inc.  
201-230 Halon Creek Blvd.  
Guelph, ON N1C 0A1  
Numéro de téléphone : 519 767-9262

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

**MISES EN GARDE :**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

[ÉNONCÉ FACULTATIF POUR LES CONTENANTS DE PLUS PETITE TAILLE]

[Respecter les exigences en matière d'équipement de protection individuelle, de mesures d'ingénierie et de restrictions selon le scénario approprié visant les préposés au mélange/chargement et à l'application, comme indiqué sur l'étiquette du livret.]

Se laver les mains à fond avec de l'eau et du savon après la manipulation et avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer et d'aller aux toilettes. Si le pesticide pénètre dans les vêtements/l'ÉPI, les retirer immédiatement, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres. Retirer l'ÉPI dès que la manipulation du produit est terminée. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

**Ne pas appliquer ce produit d'une façon qui entraînerait l'exposition des travailleurs ou d'autres personnes par contact direct ou par dérive de pulvérisation. Seuls les travailleurs portant l'équipement de protection individuelle peuvent être présents pendant le traitement, l'ensachage, la couture et/ou l'empilage.**

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI) :**

Suivre les exigences de l'équipement de protection individuelle et les contrôles techniques pour la tâche et le scénario appropriés :

Type de semence	Tâche	ÉPI/Contrôles techniques
<b>Pour le traitement de semences commerciales (y compris les systèmes de traitement mobiles)</b>		
Toutes les semences étiquetées	Mélange, chargement, traitement, étalonnage, ensachage, couture et empilage	Utiliser un système de transfert fermé seulement. Le transfert fermé comprend l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement fermés.  Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.  De plus, pendant l'ensachage ou la couture des sacs de semences traitées ou pendant le transfert des semences dans les cellules d'entreposage, les travailleurs doivent porter un respirateur à masque filtrant N95 approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté.
	Nettoyage et réparation	Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus d'une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures résistant aux

		produits chimiques et des chaussettes.
<b>Pour le traitement à la ferme, l'ensemencement et la manipulation des semences traitées</b>		
Toutes les semences étiquetées	Mélange, chargement, traitement et étalonnage	Utiliser un système de transfert ouvert ou fermé.
	Nettoyage et réparation	Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.
	Ensemencement et manipulation des semences traitées	Utiliser un semoir à cabine ouverte ou fermée.  Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.
<b>Pour l'ensemencement de semences traitées commercialement</b>		
Toutes les semences étiquetées, sauf la téosinte	Ensemencement et manipulation des semences traitées	Utiliser un semoir à cabine fermée.  Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur d'un tracteur à cabine fermée.
Semences de téosinte		Utiliser un semoir à cabine ouverte ou fermée.  Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur d'un tracteur à cabine fermée.

**Pour le lavage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (ÉPI), suivre les directives du fabricant. S'il n'existe pas d'instructions pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'ÉPI séparément des autres vêtements à laver.**

**Si l'on prévoit utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si l'on a besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, contacter Valent Canada, Inc.**

#### **PREMIERS SOINS :**

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de

préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Aucun antidote spécifique n'est connu. Traiter selon les symptômes.

### **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :**

[ÉNONCÉ FACULTATIF POUR LES CONTENANTS DE PLUS PETITE TAILLE]

[Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques, les oiseaux et les petits mammifères sauvages et les plantes terrestres non ciblées. Consulter le livret pour connaître toutes les précautions et restrictions.]

Toxique pour les organismes aquatiques, les oiseaux, les petits mammifères sauvages et les plantes terrestres non ciblées. Si des semences sont tombées ou exposées sur le sol, elles doivent être incorporées à celui-ci ou être enlevées de la surface du sol par quelque autre moyen que ce soit.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

### **ENTREPOSAGE :**

Conserver le pesticide dans son contenant d'origine. Entreposer dans un endroit frais. Protéger des rayons directs du soleil et du gel. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

### **ÉLIMINATION :**

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.



{Booklet Label}

<b>GROUPE</b>	<b>3, 4, 7, 22</b>	<b>FONGICIDES</b>
---------------	--------------------	-------------------

**Céréales Zeltera**  
**FONGICIDE POUR LE TRAITEMENT DES SEMENCES**  
**Suspension**  
**COMMERCIAL**

**UN FONGICIDE POUR LE TRAITEMENT DE SEMENCES QUI PROCURE UNE PROTECTION SYSTÉMIQUE CONTRE LES MALADIES INDIQUÉES**

Une marque d'INDIFLIN®

**PRINCIPES ACTIFS :**

Éthaboxam.....	15,4 g/L
Métalaxyl.....	9,2 g/L
Metconazole.....	4,6 g/L
Inpyrfluxame.....	3,1 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,04 % comme agent de conservation.

**No. D'HOMOLOGATION 34751 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION**  
**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Pour toutes les semences étiquetées, le traitement de semences commercial (les installations et les systèmes de traitement mobiles, avec un système de transfert fermé, y compris le mélange, le chargement, l'étalonnage, et l'équipement de traitement en circuit fermée seulement) est autorisé.

Pour toutes les semences étiquetées, le traitement à la ferme (le transfert ouvert, y compris le mélange ouvert, le chargement, le calibrage et l'équipement de traitement en ouvert) est autorisé.

Ce produit contient du colorant rouge pour les applications sur les céréales, conformément à la réglementation découlant de la *Loi sur les semences*.

**CONTENU NET : 50 mL à vrac**

Valent Canada, Inc.  
201-230 Halon Creek Blvd.  
Guelph, ON N1C 0A1  
Numéro de téléphone : 519 767-9262

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

**MISES EN GARDE :**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Se laver les mains à fond avec de l'eau et du savon après la manipulation et avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer et d'aller aux toilettes. Si le pesticide pénètre dans les vêtements/l'ÉPI, les retirer immédiatement, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres. Retirer l'ÉPI dès que la manipulation du produit est terminée. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Ne pas appliquer ce produit d'une façon qui entraînerait l'exposition des travailleurs ou d'autres personnes par contact direct ou par dérive de pulvérisation. Seuls les travailleurs portant l'équipement de protection individuelle peuvent être présents pendant le traitement, l'ensachage, la couture et/ou l'empilage.

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI) :**

Suivre les exigences de l'équipement de protection individuelle et les contrôles techniques pour la tâche et le scénario appropriés :

Type de semence	Tâche	ÉPI/Contrôles techniques
<b>Pour le traitement de semences commercial (y compris les systèmes de traitement mobiles)</b>		
Toutes les semences étiquetées	Mélange, chargement, traitement, étalonnage, ensachage, couture et empilage	Utiliser un système de transfert fermé seulement. Le transfert fermé comprend l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement fermés.  Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.  De plus, pendant l'ensachage ou la couture des sacs de semences traitées ou pendant le transfert des semences dans les cellules d'entreposage, les travailleurs doivent porter un respirateur à masque filtrant N95 approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté.
	Nettoyage et réparation	Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus d'une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures résistant aux produits chimiques et des chaussettes.
<b>Pour le traitement à la ferme, l'ensemencement et la manipulation des semences traitées</b>		

Toutes les semences étiquetées	Mélange, chargement, traitement et étalonnage	Utiliser un système de transfert ouvert ou fermé.
	Nettoyage et réparation	Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.
	Ensemencement et manipulation des semences traitées	Utiliser un semoir à cabine ouverte ou fermée.  Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.
<b>Pour l'ensemencement de semences traitées commercialement</b>		
Toutes les semences étiquetées, sauf la téosinte	Ensemencement et manipulation des semences traitées	Utiliser un semoir à cabine fermée.  Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur d'un tracteur à cabine fermée.
Semences de téosinte		Utiliser un semoir à cabine ouverte ou fermée.  Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur d'un tracteur à cabine fermée.

Pour le lavage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (ÉPI), suivre les directives du fabricant. S'il n'existe pas d'instructions pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'ÉPI séparément des autres vêtements à laver.

Si l'on prévoit utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si l'on a besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, contacter Valent Canada, Inc.

### **PREMIERS SOINS :**

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Aucun antidote spécifique n'est connu. Traiter selon les symptômes.

### **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :**

Toxique pour les organismes aquatiques, les oiseaux, les petits mammifères sauvages et les plantes terrestres non ciblées. Si des semences sont tombées ou exposées sur le sol, elles doivent être incorporées à celui-ci ou être enlevées de la surface du sol par quelque autre moyen que ce soit.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

### **MODE D'ACTION :**

Céréales *Zeltera* contient les ingrédients actifs éthaboxam, inpyrfluxame, metconazole et métalaxyl. L'éthaboxam est un fongicide du groupe 22 selon la classification du Fongicide Resistance Action Committee (FRAC); il est un inhibiteur de la division cellulaire. L'inpyrfluxame fait partie du groupe 7 selon le FRAC, soit le groupe des fongicides inhibiteurs de la déshydrogénase succinique (IDHS). Le metconazole est un fongicide de la classe des triazoles (groupe 3), selon la classification du FRAC. Le métalaxyl fait partie du groupe des acylalanines (code 4 du FRAC) et interrompt la synthèse des acides nucléiques des maladies fongiques.

### **QUALITÉ DES SEMENCES ET ENTREPOSAGE DES SEMENCES TRAITÉES :**

Entreposer les semences traitées adéquatement. En raison de conditions diverses affectant la qualité des semences et qui sont hors du contrôle de Valent Canada, Inc., Valent Canada Inc. ne fait aucune allégation et n'offre aucune garantie quant à la germination des semences traitées entreposées plus d'une année.

### **RESTRICTIONS RELATIVES À L'EMPLOI DU PRODUIT :**

- Ne pas utiliser de semences traitées comme nourriture de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
- En raison de conditions diverses affectant la qualité des semences et qui sont hors du contrôle de Valent Canada, Inc., Valent Canada Inc. ne fait aucune allégation et n'offre aucune garantie quant à la germination des semences traitées entreposées plus d'une année.

### **ÉTIQUETAGE DES SEMENCES TRAITÉES :**

Tous les contenants et emballages contenant des semences traitées destinées à être vendues ou utilisées au Canada doivent être étiquetés comme décrit ci-dessous :

- Ces semences ont été traitées avec un produit contenant les ingrédients actifs éthaboxam, ipyrfluxame, metconazole et métalaxyl.
- Ne pas utiliser de semences traitées comme nourriture de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
- Les semences excédentaires peuvent être utilisées pour la production d'éthanol si (1) les sous-produits ne sont pas utilisés pour l'alimentation du bétail et (2) s'il ne reste aucun résidu mesurable de pesticide dans les sous-produits de l'éthanol qui sont utilisés dans des pratiques agronomiques.
- Entreposer à l'écart des denrées alimentaires et des aliments de consommation animale.
- Un semoir à cabine fermée doit être utilisé pour le semis de semences de grains céréaliers traitées. Un semoir à cabine ouverte peut être utilisé pour le semis de téosinte.
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant la manipulation et l'ensemencement des semences traitées. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur d'un tracteur à cabine fermée..
- Éliminer tout excédent de semences traitées. Les semences traitées inutilisées qui restent doivent être semées en double autour de la tournière, ou enterrées loin des sources d'eau, conformément à la réglementation locale. Ne pas contaminer les plans d'eau en procédant à l'élimination des eaux de rinçage de l'équipement de semis.
- Éliminer les emballages de semences conformément à la réglementation locale.
- Toxique pour les organismes aquatiques
- Toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. Si des semences sont tombées ou exposées sur le sol, elles doivent être incorporées à celui-ci ou être enlevées de la surface du sol par quelque autre moyen que ce soit.
- **GARDER LES SEMENCES TRAITÉES HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.**

### **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :**

Céréales Zeltera est un fongicide systémique pour la protection des semences qui peut être utilisé dans les céréales. Ce produit procure une protection contre les agents pathogènes transmis par le sol et par les semences.

### **MODE D'EMPLOI :**

Céréales Zeltera doit être utilisé seulement en conformité avec le mode d'emploi de cette étiquette. Utiliser un équipement de traitement des semences mécanique ou pour l'application sous forme de bouille standard, réglé de manière à appliquer le produit précisément et uniformément sur les semences. Ce produit est destiné autant à l'usage commercial que sur la ferme. Ne pas appliquer ce produit dans une poudreuse ou une trémie mélangeuse au moment du semis. Toujours mélanger le produit complètement avant de l'utiliser.

### **Mélange en cuve**

Ce produit peut être mélangé avec un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Valent Canada, Inc. au 1-800-682-5368 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Tester les mélanges en cuve avec d'autres produits de traitement des semences pour évaluer la compatibilité des formulations et pour vous assurer de la compatibilité physique des produits. Suivre les limites plus restrictives ainsi que les mesures de précaution des étiquettes de tous les produits utilisés dans le mélange de traitement de semences. Ne pas mélanger en cuve avec des produits pour lesquels les mélanges en cuve sont prohibés.

Afin d'obtenir une bonne performance, l'application du Céréales Zeltera sur les semences doit être faite avec minutie. Mélanger entièrement le Céréales Zeltera dans le mélange de bouillie désiré avant de l'appliquer aux semences. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Le tableau suivant indique les doses recommandées du Céréales Zeltera pour les différentes cultures mentionnées sur l'étiquette, avec les directives pour la protection contre les maladies.

Lorsqu'il est appliqué conformément au mode d'emploi, le Céréales Zeltera devrait supprimer ou réprimer les maladies indiquées ci-dessous.

Cultures de céréales : plus particulièrement l'orge, le sarrasin, le millet à chandelle, le millet commun, l'avoine, le seigle, la téosinte, le triticale, le blé	
Maladies supprimées	Dose d'emploi (mL/100 kg de semences)
Pourriture des semences/fonte des semis en prélevée ( <i>Rhizoctonia solani</i> )	325
Fonte des semis et brûlure des semis en post-levée ( <i>Rhizoctonia solani</i> ) sous une pression faible à modérée de la maladie	(éthaboxam à raison de 5 g m.a./100 kg de semences inpyrfluxame à raison de 1 g m.a./100 kg de semences metconazole à raison de 1,5 g m.a./100 kg de semences
Pourriture des semences en début de saison/fonte des semis en prélevée ( <i>Fusarium spp.</i> et <i>Rhizoctonia solani</i> )	métalaxyl à raison de 3 g m.a./100 kg de semences)
Pourriture des semences en début de saison/fonte des semis en prélevée, fonte des semis en post-levée, brûlure des semis et pourriture des racines des semis ( <i>Pythium spp.</i> )	
Orge : Charbon couvert ( <i>Ustilago hordei</i> ) Faux charbon nu ( <i>Ustilago nigra</i> ) Charbon nu véritable ( <i>Ustilago nuda</i> )	

Avoine : Charbon nu ( <i>Ustilago avenae</i> )  Blé : Charbon nu du blé ( <i>Ustilago tritici</i> )  Blé, Triticale, Seigle : Carie commune ( <i>Tilletia laevis</i> et <i>T. caries</i> syn. <i>T. tritici</i> )	
<b>Maladies supprimées</b>	<b>Dose d'emploi (mL/100 kg de semences)</b>
Pourriture des racines ( <i>Rhizoctonia solani</i> ) sous pression faible à modérée de la maladie  Blé, Triticale, Seigle, Orge Avoine : Pourriture commune des racines ( <i>Bipolaris sorokiniana</i> syn. <i>Cochliobolus sativus</i> )	325 (éthaboxam à raison de 5 g m.a./100 kg de semences inpyrfluxame à raison de 1 g m.a./100 kg de semences metconazole à raison de 1,5 g m.a./100 kg de semences métalaxyl à raison de 3 g m.a./100 kg de semences)

### RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Aux fins de la gestion de la résistance, le Céréales Zeltera contient un fongicide appartenant aux groupes 3, 4, 7 et 22. Toute population de champignons peut renfermer des individus naturellement résistants à Céréales Zeltera et à d'autres fongicides des groupes 3, 4, 7 et 22. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Céréales Zeltera ou d'autres fongicides du même groupe 3, 4, 7 et 22 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Valent Canada, Inc. en présence d'une baisse possible de sensibilité au Céréales Zeltera chez l'agent pathogène.

- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Valent Canada, Inc. au 1 800 682-5368.

### **ENTREPOSAGE :**

Conserver le pesticide dans son contenant d'origine. Entreposer dans un endroit frais. Protéger des rayons directs du soleil et du gel. Entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

### **ÉLIMINATION:**

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

® *Zeltera* est une marque déposée de Valent U.S.A. LLC.

® INDIFLIN est une marque déposée de Sumitomo Chemical Company, Ltd.